

Face à la politique menée par le Conseil Départemental de Côte d'Or en matière d'emploi, de rémunération et de conditions de travail nous portons les revendications locales suivantes :

- Arrêt des suppressions de poste sous couvert de réorganisation des services et réouverture des postes supprimés ;
- Remplacement systématique de tous types d'absence sans délai de carence : congés maternité, congés parental, arrêt maladie et départ en retraite ;
- Augmentation des postes d'agents volants dans les services où ils existent (secrétariat, agent de service dans les collèges) et création pour les services en besoin, cela pour pallier les absences dans l'attente des recrutements ;
- Création de postes pour la mise en application du Pacte Solidarité : référent NEET et référent de parcours insertion ;
- Fin de l'opacité des avancements et augmentation des ratios promu-promouvable ;
- Augmentation du régime indemnitaire en priorité pour les agents de catégorie C et valorisation des postes d'encadrement de cette catégorie.
- Prise en charge du jour de carence
- Arrêt immédiat de l'augmentation du temps de travail dans les collèges avec maintien de leur régime spécifique concernant les jours fériés et augmentation du régime indemnitaire des agents des collèges dans l'attente de leur intégration dans le RIFSEEP avec effet rétroactif au 01/01/2018.

Afin de permettre aux agents du Conseil Départemental de Côte d'Or de se mettre en grève pour porter leurs revendications du maintien d'un système de retraite solidaire et de défense de leurs emplois pour un service public de qualité, la CGT dépose un préavis de grève de 0 à 24h pour la journée du 5 décembre 2019.

Notre organisation reste disponible pour toute négociation sur les revendications portées.

Pour la CGT du CD 21

Michèle Spaggiari

Secrétaire générale



Préavis adressé au Directeur Général des Services par voie électronique le 27/11/2019